



Comptes 2022

Rapport de la Commission de gestion



Introduction

La Commission de gestion s'est réunie, dans son ensemble, le 31 mai 2023 afin de procéder à l'analyse du rapport d'examen succinct de l'auditeur BDO et établir les points sur lesquels elle souhaitait obtenir des précisions. Elle a examiné en particulier les comptes communaux 2022, les bilans comparés 2021 et 2022, les comptes par nature 2022, le tableau des investissements, les engagements hors bilan et ententes intercommunales. De plus, la CoGest a eu la possibilité de consulter le rapport d'analyse financière 2022 établi par Madame Guisolan, boursière communale avec le soutien de, Monsieur François Haenni, Municipal des finances. Il a également été contrôlé par BDO. Auparavant, ce rapport était établi par Monsieur Pierre Busset. Ce changement de fonctionnement est dû à l'arrêt de son activité ainsi qu'au souhait d'internaliser cette analyse au vu des compétences internes et des possibilités offertes par le nouvel outil de comptabilité.

Le 6 juin, une délégation de la CoGest a rencontré le Municipal des finances, Monsieur François Haenni, afin d'obtenir des précisions sur les 32 questions transmises préalablement. La CoGest a reçu des réponses satisfaisantes et transparentes à l'ensemble de ses questions. Elle remercie la Municipalité pour la qualité des échanges.

Nous pouvons relever que les comptes et le résultat 2022 sont bons. En effet, le compte de fonctionnement a dégagé un excédent de revenu de CHF 303'716.-, soit CHF 194'598.- de plus que budgété. Les montants d'amortissements extraordinaires (KCHF 500) et les attributions aux fonds de réserve (KCHF 1140) sont plus faibles qu'en 2021.

La marge d'autofinancement s'élève à CHF 2'592'001.-. La moyenne des 10 dernières années est de 2'946'838.-. Malgré ce recul, la capacité d'autofinancement reste bonne avec 15.28% (moyenne sur 10 ans 18.83%). En 2022, l'endettement brut a augmenté de CHF 817'481.- pour s'élever à CHF 16'283'511. Les emprunts à moyens et longs termes se montent à CHF 11'730'000.-.

L'endettement net par habitant (3'631 h.) est de CHF 888.-, toujours au-dessous de la moyenne des communes vaudoises, sans Lausanne, qui se situait en 2021 à CHF 1'754.-¹.

Pour faire son analyse, la commission a comparé les comptes 2021 et 2022 ainsi que le budget 2022. La fiduciaire BDO a constaté, après un examen succinct, que rien ne laisse penser que les comptes communaux ne seraient pas conformes aux lois en vigueur.

¹ Source : Rapport sur les finances communales vaudoises en 2021



Commentaires par compte

Afin de commenter la gestion financière de notre commune, nous citons quelques points importants analysés par notre commission :

91 Actif

9120.020 Obligations BCV

Ces obligations courent jusqu'au 1^{er} trimestre 2024. La décision de prolonger ou alors de vendre se décidera à ce moment-là en tenant compte des besoins en liquidités. Cette acquisition a permis de réduire l'impact des intérêts négatifs sur les liquidités.

92 Passif

9280.160 Fonds affectés au tourisme

Ces fonds ont augmenté de CHF 7'101.51 en 2022 (CHF 87'839.81 en 2021). Ceci s'explique par le fait que les revenus et les dépenses liées au tourisme sont plus équilibrés cette année. La GoGest salue ce fait et encourage la Municipalité à continuer dans ce sens.

9282.000 Fonds de renouvellement et de rénovations-investissements futurs

L'utilisation de ces fonds est relativement libre. Ils peuvent être utilisés, par exemple, pour diminuer des charges d'amortissement. A ce stade, la Municipalité n'a pas encore prévu sur quels investissements ils seront imputés.

9282.730 Fonds de réserves_COVID 19

La CoGest préconise de dissoudre ces fonds.

1300 Service du personnel

4361.100 Remboursements de salaires par assurances ou autre

Ce montant de CHF 61'514.90 représente principalement des remboursements d'assurances. Il est à noter qu'il contient également les remboursements des indemnités cantonale pour la distribution des commandements de payer par les employés communaux. Pour une meilleure transparence, la CoGest recommande de séparer les remboursements d'assurance et de commandements de payer.

4361.200 Participation excédents charges sociales

Il s'agit d'une participation aux excédents des compagnies d'assurances sociales. Cette participation a toujours existé mais dans le passé les produits et charges étaient compensés. Il a été décidé, dès 2022, de les séparer pour une meilleure transparence et le respect des normes comptables qui interdit la compensation entre charges et produits.



1500 Affaires culturelles, loisirs

3170.100 Frais de réceptions ou manifestations

Le dépassement de budget est dû à la fête exceptionnelle du 1^{er} août en présence de Monsieur le Conseiller Fédéral Alain Berset ainsi qu'au remboursements du solde des bons COVID distribués aux aînés lors de la période de pandémie.

2100 Impôt

4004.000 Impôt sur les frontaliers

Dans ce compte figurent KCHF 4 qui concernent les frontaliers (impôts payés sur la base du salaire) ainsi que KCHF 66 concernent l'impôt spécial étranger qui est un impôt calculé en fonction de la consommation faite sur le sol communal. Ce montant est calculé directement par l'administration fiscale ; la Municipalité n'a donc aucune maîtrise sur ces montants.

2200 Service financier

4241.000 Escomptes divers ou réévaluation d'actifs

La différence importante entre 2021 et 2022 s'explique par une réévaluation des titres Romandes Energie en 2021 qui n'a pas eu lieu en 2022. Cette réévaluation n'avait pas eu lieu depuis de nombreuses années. (Voir compte 9120.000)

34 Bâtiments du patrimoine financier

4231.000 Revenus locatifs

Les différences entre les montants du budget et des comptes sont dues à des appartements vacants. Il est à relever que les appartements « mis à disposition » de l'EVAM, notamment pour des réfugiés Ukrainiens, sont loués au prix fixé par la commune. Il n'y a donc pas de « perte comptable » liée à cette mise à disposition d'appartements.

3472 Estivage, Villars-le-Grand

4231.000 Revenus locatifs

Il y a bien eu une location de CHF 1000.- comme en 2021. Elle a été comptabilisée par erreur sur le compte 4232.100.3100 terre communale. Cela n'a aucune incidence sur le résultat.

3501 Frais communs bâtiments patrimoine administratif

3185.400 Honoraires gérance immobilière

La différence entre le budget et les comptes s'explique par une erreur dans la comptabilisation des loyers payés d'avances. D'un point de vue pécunier, les comptes sont justes sur les deux années 2021 et 2022. Le nouveau prestataire permettra un meilleur suivi.



4300 Routes

3142.100 Entretien du réseau routier

Ce compte enregistre la totalité des prestataires externes pour l'entretien des routes. Il comprend la signalétique, les tapis, le marquage et l'entretien des bordures de routes.

4730 Cours d'eau, rives et ports

4516.100 Participation cantonale pour l'entretien des berges

Ce compte contient la participation cantonale de 60% des travaux effectifs pour l'entretien des berges (DGE). Tous les travaux prévus pour 2022 n'ont pas pu être réalisés. Nous constatons que le montant au budget des comptes 3147.100 et 4516.100 ne sont pas en adéquation avec cette règle de la participation cantonale de 60%.

31 BIENS, SERVICES, MARCHANDISES (Compte par nature)

313 Autres fournitures et marchandises

La différence entre 2021 et 2022 s'explique uniquement par l'augmentation du prix de l'essence. Il est à mettre en perspective avec l'augmentation des revenus du compte *4710.4351.300 Recettes vente essence*.



Remarques générales

La Municipalité dispose depuis novembre 2022 d'un accès à un portail web permettant la consultation des compteurs électriques des installations communales. Ce système devrait permettre une analyse plus détaillée de la consommation et de la production d'électricité en 2023 ceci afin d'étudier le potentiel d'autoconsommation de la commune. La CoGest encourage la Municipalité à poursuivre cette démarche afin de valoriser l'autoconsommation.

Nous relevons que plusieurs montants mis au budget pour des honoraires d'ingénieurs n'ont pas été utilisés car la Municipalité s'est focalisée sur des améliorations qui ont pu être prises en charge à l'interne ce qui a permis d'économiser ces frais.

La CoGest remarque que les améliorations et/ou corrections demandées en 2021, notamment dans les libellés, ont été prises en compte et s'en réjouit.

Nous relevons que la structure du bilan est bonne avec un important montant total de réserves. Néanmoins les crédits d'investissements alloués ces dernières années et ceux à venir prochainement méritent une attention particulière de la capacité de financement à moyen et long terme. La CoGest encourage vivement une analyse approfondie de la planification financière et de la capacité d'investissement de la commune sur les 5 prochaines années. La CoGest souhaite également une présentation des résultats de cette analyse au Conseil Communal d'ici la fin de l'année 2023.

La CoGest constate que le document électronique du préavis Municipal des comptes 2022 est un scan du document papier. Ceci ne permet pas la recherche de texte. La CoGest souhaite un document pdf en version texte afin de faciliter son travail d'analyse.

Lors de nos échanges, nous avons relevé que la Municipalité planifie de répondre aux nouvelles normes MCH2 pour l'exercice 2027. La CoGest soutient cette décision. Toutefois, elle recommande de déjà se préoccuper des implications sur les fonds de réserves que cela engendrera et d'entreprendre les actions adéquates.

La CoGest remercie la boursière, son équipe ainsi que la Municipalité pour l'excellent travail et la bonne gestion des comptes.



Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion propose au Conseil Communal d'accepter le préavis n° 2023/04 et les comptes tels que présentés.

Chabrey, le 16 juin 2023

Les membres de la Commission de gestion :

Julien Bessard, Président

René Fluri

Karin Hügli

Céline Duran

David Schwab

Philippe Loup

Joffrey Tombez